

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES
DELEGUES DU PERSONNEL DU 20/04/06**

Encore une séance de routine, où la direction persiste à ne pas répondre, nous renvoyant aux questions du comité d'entreprise dès que ça l'embarrasse.

Elle nous accuse de désinformation alors qu'elle nous fournit des renseignements volontairement faux ou incomplets par manque d'envie de traiter les problèmes. Nous voulons pour exemple le tableau qu'elle nous donne sur la situation des détachés sur le centre. En effet le poste de directeur commercial, qui est un poste de détaché, n'est jamais mentionné malgré nos demandes répétées. Qu'est-ce qui justifie de telles pratiques? Existe t-il à SPS deux catégories de personnel, les "intouchables" et les autres?

Toujours est-il que ce directeur détaché repartira sans doute, une fois sa politique du "tout actionnaire" mis en place et laissera une entreprise exsangue et sans avenir.

Comment peut-on prendre au sérieux une direction qui ne répond pas aux questions les plus élémentaires ?

Bâtiment 500:

Les couloirs du bâtiment 500 servent depuis plusieurs mois d'aire de stockage. Les outillages sont déposés sur les passages piétons servant d'évacuation en cas d'urgence et de voie de circulation sécurisée en temps normal.

Les représentants de la direction nous ont dit que cette situation était normale dans des périodes de forte charge. Mais devant la protestation unanime des élus, elle a admis que cela nécessitait une étude pour améliorer la situation.

Si l'on peut comprendre que ponctuellement il puisse y avoir un stockage important cela ne peut se faire au détriment de la sécurité.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse de la direction qui dit "la situation a changé" effectivement les ensembles arrière ont remplacé les ensembles avant.

Des solutions de stockage temporaire existent, seule la volonté de remédier à cette situation manque.

Bâtiment 26:

Malgré notre demande répétée pour l'installation d'un coin repas au bâtiment 26, la direction répond qu'elle n'aménagera qu'une salle de repos, prétextant que si les salariés veulent se restaurer, ils doivent attendre 13h30 pour le faire.

De mieux en mieux !!

Sous-traitance hors horaire :

Lors d'une intervention le week-end, un employé d'une entreprise sous traitante s'est blessé. Il intervenait sans la présence d'un chargé d'affaires.

La direction affirme que c'est légal et que le contrat signé avec l'entreprise extérieure permet une telle pratique.

Nous avons soulevé les problèmes que pose une telle intervention : travailleurs extérieurs, seul dans des bâtiments classés et surtout personne seule en cas d'accident ou de malaise.

Pour la direction, il n'y a pas de malaise et fidèle à sa politique de l'autruche ne voit rien à redire à ces pratiques et ne fera rien !

Parking :

Un parking sur l'emplacement des bâtiments 21/22 est prévu. Sa réalisation est planifiée pour le second semestre. Depuis de nombreuses années, les propriétaires de deux roues demandent des abris.

Refus de la direction qui en fait un point d'honneur pour on en sait quelle raison ?

Il nous semblait judicieux lors de la création de ce parking d'y inclure des abris pour les deux roues, l'investissement n'y serait pas très élevé et satisferait tout le monde.

La direction persiste et signe, il n'y aura pas d'abris vélo, la direction prouve une fois de plus son incapacité à gérer les problèmes les plus simples.

Sorties tardives :

60 personnes ont dépassé depuis le début de l'année l'horaire de fermeture de l'établissement après 19 heures et dans la limite de 19h15.

La direction constate une évolution positive. C'est sans doute pour cette raison qu'elle a répondu à la question et ne nous a pas dit que ceci relevait des compétences du Comité d'Etablissement. C'est petit !!!!

Commentaire SUD: Il ne faudrait pas que la direction masque le problème du dépassement de la durée légale du travail par un simple contrôle des sorties tardives.

Le fait de bloquer les sorties après 19 heures ne suffira pas à régler les problèmes et en particulier ceux des 10 heures journalières, des 48 heures hebdomadaire et des 42 heures sur 12 semaines.

Le fait d'investir dans de nouvelles pointeuses pour supprimer les temps de transit ne répond pas au véritable problème. Qui peut croire que le temps de transit est responsable du dépassement de plus de 11 heures journalières de certains salariés ?

Après avoir régularisé les heures écrites pour l'année 2004, la direction se devait de le faire pour les heures de l'année 2005. A ce jour aucune information n'a été fournie sur le sujet (nombre de salariés concernés, nombres d'heures, montants versés). Ces heures écrites sont donc considérées comme des

heures supplémentaires, là encore la direction refuse de divulguer la moindre information sur le sujet!

SUD n'attendra pas une intervention hypothétique de l'inspecteur du travail pour remédier à toutes ces dérives.

Légionellose :

Nous avons dénoncé le fait que du personnel sous traitant n'était pas informé sur les zones à risques et sur le résultat des analyses, qui limite temporairement l'accès à ces zones .

La réponse de la direction est que le chargé d'affaires SPS devait le signaler aux responsables d'entreprises extérieures, qui doivent le transmettre à leur personnel .

Nous avons insisté auprès de la direction pour qu'un rappel soit fait à tous les chargés d'affaires.

Banc 45 :

La direction confirme sa réponse sur la conformité de la machine de ce banc.

Nous lui avons répondu que le CHSCT avait déclenché un danger grave et imminent sur ce moyen. Ensuite, après plusieurs réunions avec le service sécurité, avait émis certaines recommandations sur plusieurs points litigieux : suppression de la découpe horizontale, revoir l'efficacité de l'aspiration et réfection générale de la machine. Un courrier avait été adressé à la direction. De plus, une réunion est programmée début mai pour valider les engagements pris concernant les réparations. Cette machine ne sera conforme qu'une fois toutes ces conditions réunies et avis positif du CHSCT.

RTTe:

A notre demande de ne pas imposer les jours de RTTe au personnel et face aux problèmes techniques que cela poserait, la direction répond qu'elle respecte l'accord et qu'elle n'a reçu aucune remontée de problèmes techniques de la part des hiérarchies.

Nous avons bien essayé de lui faire admettre que l'accord n'était pas respecté et apporté des arguments , que d'ailleurs les représentants de la direction n'ont pas contredit, mais rien n'y fait, la direction persiste à appliquer un accord qu'elle aurait rêver signer.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr